



مركز الكفاءات للتغير المناخي
المركز الوطني للمعرفة
Centre de Compétences Changement Climatique



Appel à consultation pour l'élaboration du rapport final du projet « Renforcement Opérationnel du 4C Maroc (RO4C) » du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Date : 15 mars 2024

Pays : Maroc

Description de la mission : Appel à consultation pour l'élaboration du rapport final du projet « Renforcement Opérationnel du 4C Maroc (RO4C) » du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Titre du projet : Renforcement Opérationnel du 4C Maroc

Lieu d'affectation : Rabat, Maroc

Date limite de dépôt des soumissions : Lundi 1^{er} avril à 16h

Les offres seront envoyées par mail : ro4c.maroc@gmail.com

**Coordination Nationale du Projet de Renforcement Opérationnel
du 4C Maroc Centre de Compétences Changement Climatique
Villa N°4, Avenue Al Araar, Secteur 16, Hay Ryad, Rabat, Maroc**

Toute demande d'informations complémentaires sera faite par email à :
ro4c.maroc@gmail.com

Table des matières

Contexte	3
Article 1 : Objectif de la Consultation	3
Article 2 : Consistance de la Consultation	4
Article 3 : Pièces constitutives de la Consultation	5
Article 4 : Délai de réalisation de la Consultation	6
Article 6 : Livrables de la Consultation	6
Article 7 : Validation des livrables et produits	7
Article 8 : Modalités de règlement	7
Article 9 : Profil du soumissionnaire	8
Article 10 : Obligations du soumissionnaire	8
Article 11 : Sous-traitance.....	8
Article 12 : Litiges et contestations.....	8
Article 13 : Propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle	8
Article 14 : Secret professionnel.....	8
Article 15 : Caractéristiques des prix	8
Article 16 : Présentation de l'offre du Soumissionnaire	9
Article 17 : Évaluation des offres des Soumissionnaires	9
Article 18 : Dépôt des offres des Soumissionnaires.....	10
Article 19 : Bordereaux des prix	11

Contexte

Le Centre de Compétences en Changement Climatique (4C Maroc) est une plateforme de renforcement des compétences des acteurs pertinents de différents secteurs (public, économique, recherche scientifique, formation, société civile, collectivités territoriales, etc.) et un hub pour le développement et la diffusion de compétences en matière de changement climatique ouvert sur son environnement national, africain, et international.

La mise en place du 4C est l'une des actions phares entreprises par le Royaume du Maroc dans ses efforts de lutte contre les changements climatiques. Malgré sa création relativement récente en 2016, le 4C a été extrêmement actif ces dernières années et a mis en œuvre un nombre important d'actions d'appui à la politique climatique au Maroc (et ce au niveau national, régional, et local) ainsi qu'en Afrique, où il appuie près de 35 pays dans le cadre des trois commissions lancées lors du Sommet Africain de l'Action en marge de la COP22 (Commission Climat pour le Bassin du Congo, Commission Climat de la Région du Sahel, Commission des Etats Insulaires d'Afrique), notamment grâce à l'appui du projet « Renforcement opérationnel du 4C » du Programme des Nations Unies pour le Développement (RO4C/PNUD).

Le projet « Renforcement opérationnel du 4C » (RO4C), mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), pour une période de programmation 2018 – 2021 puis prolongé jusqu'au 30/06/2024, vise à fournir une assistance technique et soutenir les efforts du pays pour s'adapter aux nouveaux enjeux internationaux, à travers trois domaines d'appui clés :

- **Cadre programmatique du Maroc pour la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN),**
- **Cadre de transparence du Maroc pour le suivi de la mise en œuvre de la CDN,**
- **Cadre d'appui à la coopération Sud-Sud à travers le Fonds Bleu du Bassin du Congo.**

Le PNUD, en acceptant de mettre en œuvre ce projet ambitieux, s'est investi à mobiliser les parties prenantes nationales pour leur appropriation de ses processus, démarches et procédures, mobilisation ayant abouti à l'atteinte des résultats appréciables et prometteurs du projet RO4C. Conscient également que le développement est un processus continu et qu'il est important de maintenir cette continuité, la pérennité et la viabilité des investissements constituent les plus grands défis de ce projet.

Dans le cadre d'une démarche visant à disséminer les aboutissements et résultats obtenus, ainsi qu'à capitaliser sur les connaissances acquises lors de la mise en œuvre du projet RO4C, le Centre de Compétence en Changement Climatique Maroc lance le présent appel à consultation, avec l'appui du PNUD, ayant pour objet l'élaboration du rapport final de ce projet.

Article 1 : Objectif de la Consultation

La présente consultation a pour objectif l'élaboration du rapport final du projet RO4C – PNUD. Ce rapport vise à documenter les réalisations du projet, ainsi qu'à identifier et partager les défis rencontrés et les enseignements tirés, contribuant ainsi à la pérennisation de l'action climatique au Maroc et dans le reste de l'Afrique

Article 2 : Consistance de la Consultation

Le consultant aura pour mission de réaliser ce qui suit :

1. Phase préliminaire : Examen des documents de base

Le Consultant débutera sa mission par une phase d'examen approfondi des documents cadres du projet. Cela inclut :

- Le document de projet initial, qui définit les objectifs, la portée, et les résultats attendus du projet RO4C.
- Les plans de travail annuels, qui détaillent les activités prévues pour chaque année de mise en œuvre du projet.
- Les procès-verbaux (PV) des comités de pilotage, qui fournissent un aperçu des décisions prises et des orientations stratégiques adoptées pour la conduite du projet.

2. Analyse de la mise en œuvre et des résultats

Dans cette phase, le Consultant se concentrera sur l'analyse du déploiement du projet et l'inventaire des résultats atteints ou en cours de réalisation. Pour ce faire, il examinera :

- Les rapports d'état d'avancement, qui offrent une vue d'ensemble du degré de réalisation des activités du projet à différents moments de son cycle de vie.
- Le rapport d'évaluation à mi-parcours, qui fournit une analyse intermédiaire des performances du projet et de ses impacts.
- Les différentes revues du projet, y compris les audits, les évaluations thématiques et les analyses sectorielles, qui apportent des éclairages spécifiques sur certains aspects du projet.

3. Compilation des produits et livrables

Le Consultant s'attachera ensuite à recenser les différents produits et livrables générés par le projet. Cela comprend :

- Les comptes rendus des réunions et ateliers, qui témoignent des discussions, des échanges et des consensus atteints lors des différentes rencontres.
- Les rapports des prestations réalisées, qui détaillent les services fournis et les résultats obtenus par les différents prestataires du projet, notamment la stratégie de sortie du projet et l'évaluation du Programme de Renforcement des Capacités du projet.
- Les documents relatifs aux produits spécifiques du projet, tels que les études, les rapports de recherche, les outils de formation, les publications, etc.

4. Rédaction du rapport final

Sur la base des informations recueillies, le Consultant procédera à la rédaction du rapport final. Ce document devra présenter de manière claire et structurée :

- Un aperçu global du projet, de ses objectifs et de son contexte de mise en œuvre.
- Une analyse détaillée de la mise en œuvre des activités, en mettant en évidence les principales réalisations et les enseignements tirés.
- Une synthèse des produits et livrables du projet, illustrant les contributions concrètes à la lutte contre le changement climatique au Maroc et dans le reste de l'Afrique.

Le Consultant complétera le rapport de la mission 1 par l'organisation d'entretiens dont l'objectif est de collecter des informations complémentaires sur le projet, recueillir les témoignages, la perception des parties prenantes sur les attentes ainsi que des recommandations portant sur les différents aspects liés à la continuité et la pérennisation du projet.

Les parties prenantes à consulter sont comme suit :

- La Directrice Nationale,
- L'ex - Coordonnateur National du projet ;
- Le PNUD ;
- Les partenaires et les bénéficiaires du projet ;
- Les experts ayant contribué à la réalisation des prestations dans le cadre du projet ;
- Toutes institutions susceptibles d'apporter un appui à l'appropriation des acquis et à la mise en œuvre de la stratégie de sortie du projet.

Livrable L1 : Rapport de la mission 1.

Mission 2 : Élaboration d'un résumé du rapport LV1 (en arabe, français et anglais)

La mission consiste à élaborer un résumé de **10 pages** du rapport issu de la mission 1, en se concentrant sur les points essentiels et en fournissant un récapitulatif des objectifs et résultats principaux du projet.

Il s'agit d'élaborer le résumé en français, en anglais, et en arabe pour assurer son accessibilité et la dissémination des résultats à un public plus large. La finalisation du résumé impliquera une vérification de la cohérence entre les trois versions linguistiques.

Livrable L2 : Résumé du rapport de la mission 1.

Mission 3 : Elaboration d'une brochure avec les résultats clés du projet

La mission consiste à concevoir une brochure qui met en lumière les résultats clés du projet, en concertation avec l'équipe du projet RO4C. Les résultats présentés doivent être illustrés par des données, des statistiques, des témoignages ou des études de cas qui reflètent concrètement les aboutissements du projet. La rédaction de la brochure doit être claire et concise, rendant les résultats clés accessibles et compréhensibles pour un public non spécialisé.

Livrable L3 : Brochure récapitulative des éléments clés du rapport de la mission 1.

Mission 4 : Animation de l'atelier de clôture du projet

La mission consiste à animer un atelier de restitution finale visant à présenter les éléments clés du rapport final sur les réalisations du projet. Il s'agit aussi de rédiger un compte rendu portant sur le déroulement et le reportage des principaux points de discussion durant l'atelier, afin de documenter les échanges et les réflexions partagées. Le consultant sera ainsi en charge de :

- L'élaboration de la note conceptuelle et du programme de l'atelier ;
- La préparation des courriers d'invitations aux participants ;
- La préparation du matériel de dissémination ;
- L'animation de l'atelier et la modération des discussions ;
- La rédaction du compte rendu sur le déroulement de l'atelier et reportage des principaux points de discussions.

Livrable L4 : Compte rendu de l'atelier de partage et d'échange avec les partenaires.

La durée, la date et le lieu de l'atelier seront déterminés ultérieurement.

Article 3 : Pièces constitutives de la Consultation

Les pièces constitutives de la Consultation sont :

- La lettre de consultation ;
- Les termes de référence de la consultation paraphés sur toutes les pages par le soumissionnaire ;

- L'offre technique ;
- L'offre financière.

Article 4 : Délai de réalisation de la Consultation

Le délai de réalisation, de la Prestation objet de la présente Consultation, est de trois mois (3 mois). Le temps consacré à la réalisation de l'ensemble des prestations est estimé à 25 Hommes jours.

Les délais de réalisation de chaque mission seront fixés en fonction du planning proposé par le Consultant dans son offre sachant que la réalisation des missions doit respecter le délai global de 3 mois.

Les délais sont comptés en mois du calendrier grégorien et commencent à courir à partir du lendemain de la signature du contrat de service des prestations objet de la présente Consultation.

Les délais sont réputés tenir compte de tous les aléas d'exécution des missions selon les termes de référence de la présente consultation et les règles de l'art. Ce délai ne prend pas en compte les délais pour la validation des livrables et produits.

Article 5 : Déroulement et suivi de la Consultation

Le déroulement de la Prestation objet de la présente Consultation sera piloté par un comité de suivi dont la composition sera fixée par le projet RO4C.

Le Comité de suivi sera chargé de :

- donner les orientations générales de la Prestation ;
- donner les directives explicitant le contenu des missions prévues par la Prestation ;
- faciliter les contacts du Consultant avec les différentes personnes et entités concernées par la Prestation ;
- suivre l'exécution de la Prestation ;
- examiner les livrables provisoires et soumettre les observations au Consultant ;
- approuver les livrables des différentes missions.

Les membres du comité susvisé seront désignés par le Projet RO4C.

Les réunions de ce comité seront programmées à la demande du titulaire ou du Projet RO4C. Elles devront faire l'objet de comptes rendus rédigés par le Consultant et validés par les participants à ces réunions.

Article 6 : Livrables de la Consultation

Les livrables qui seront produits par le Consultant sont les suivants :

Missions	Livrables
Mission 1 : Élaboration d'un rapport détaillé couvrant l'ensemble des activités et réalisations du projet RO4C tout au long de sa durée (de 2018 à 2024)	<ul style="list-style-type: none"> • L1 : Rapport de la mission 1
Mission 2 : Élaboration d'un résumé du rapport LV1 (en arabe, français et anglais)	<ul style="list-style-type: none"> • L2 : Résumé du rapport de la mission 1.
Mission 3 : Elaboration d'une brochure avec les résultats clés du projet	<ul style="list-style-type: none"> • L3 : Brochure récapitulative des éléments clés du rapport de la mission 1
Mission 4 : Animation de l'atelier de clôture du projet	L4 : <ul style="list-style-type: none"> • Note conceptuelle et programme de l'atelier, • Courriers d'invitation aux participants, • Présentation PPT • Compte rendu de l'atelier de partage et d'échange avec les partenaires.

Le Consultant doit remettre au projet RO4C, en version électronique exploitable, les données des collectées dans le cadre des missions (série de données annuelles, les fichiers, les présentations, les feuilles de calculs), les rapports annexes, les tableaux et les graphiques d'analyse, les logiciels avec leurs licences, les données et documents utilisés.

Article 7 : Validation des livrables et produits

Le projet RO4C disposera de trente (10) jours calendaires pour valider la version provisoire des livrables et vingt (10) jours pour valider la version définitive. Dans le cas où les documents présentés ne sont pas jugés satisfaisants par le projet RO4C, le Consultant devra présenter à nouveau ces documents dûment corrigés ou refaits dans un délai ne dépassant pas les dix (10) jours.

Les prestations objet de la présente consultation seront exécutées par le titulaire de ladite consultation et sous sa responsabilité. Tout changement de programme reconnu non conforme incombe au titulaire.

Les livrables provisoires, tenant compte des remarques du Comité de suivi de la Prestation devront être remis au Projet RO4C 2 exemplaires, dans un délai maximum de 10 jours à compter de la remise de l'avis du comité de suivi.

Le Consultant dispose du délai de réponse suivant pour satisfaire les remarques du Comité de suivi.

Ces délais ne sont pas inclus dans le délai global et ils sont répétitifs jusqu'à :

- Satisfaction des remarques du Comité de suivi en totalité ;
- Au cas où le Consultant ne satisfait pas les remarques émises par le comité de suivi, le mandataire aura le droit de prononcer la résiliation de la Consultation sans indemnisation du Prestataire, de ce fait, le Prestataire ne peut prétendre à aucune indemnité.

Dans tous les cas, les frais de reprise du document ou rapport sont entièrement à la charge du prestataire. En cas d'acceptation du document ou rapport, et sur décision de validation par le comité de suivi, le projet RO4C prononce son approbation et ordonne au Consultant d'exécuter les prestations suivantes.

Article 8 : Modalités de règlement

Le règlement sera effectué en trois tranches comme suit :

- 40% du prix total, après remise et validation du livrable de la mission 1.
- 30% du prix total, après remise et validation des livrables des missions 2 et 3.
- 30% du prix total, après remise et validation du livrable de la mission 4

Conformément aux procédures de gestion des projets de coopération appuyés par le PNUD, le règlement de la prestation se fera en Hors Taxe. Dans ce cas, une attestation d'exonération de la TVA sera remise au Titulaire par les soins du PNUD Maroc, partenaire du Projet RO4C sur présentation d'une facture pro-forma en trois exemplaires.

Le Projet RO4C se libérera des sommes dues en procédant à un virement au compte bancaire du prestataire. A cet effet, le prestataire doit présenter, à l'issue de la réalisation de la prestation, une facture établie en deux exemplaires, signée, cachetée et arrêtée en toutes lettres.

Sur la base de cette facture, le Projet RO4C établira le Formulaire d'Autorisation harmonisée de Financement et de Certificat de Dépenses (FACE) qu'il signera et transmettra à son partenaire (PNUD) pour effectuer le paiement.

Le délai de règlement est fixé à trois mois, à compter de la date de validation de la facture.

Article 9 : Profil du soumissionnaire

Pour la réalisation de la prestation le consultant devra justifier des qualifications suivantes

- Diplôme universitaire (Master ou Doctorat) en gestion de l'environnement ou changement climatique ou autre branche en rapport avec l'objet de la présente consultation ;
- Une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans la réalisation des études stratégiques dans les domaines de l'environnement et du changement climatique ;
- Une expérience confirmée dans la réalisation des prestations similaires à l'objet de présent appel tels que la révision ou l'évaluation des projets de développement, le montage institutionnel etc.
- Bonne connaissance des politiques climatiques et stratégies sectorielles et du paysage institutionnel au Maroc ;
- Excellentes capacités d'analyse et de synthèse ;
- Parfaitement bilingue Français/Arabe.

Article 10 : Obligations du soumissionnaire

Les soumissionnaires doivent prendre une parfaite connaissance des exigences pour le développement des systèmes MRV et en s'appuyant sur les références ci-jointes en annexe.

Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné les termes de référence de la présente Consultation et assumeront seuls les conséquences des lacunes et insuffisances qu'ils auraient commises dans la présentation d'une offre non conforme, à tous égards, aux exigences de ladite consultation. Toute carence constatée, à ce titre, peut entraîner le rejet de l'offre correspondante.

Article 11 : Sous-traitance.

La sous-traitance n'est pas prévue au titre de la présente Consultation.

Article 12 : Litiges et contestations

Si, en cours de l'exécution de la prestation, des différends et litiges surviennent avec le Titulaire, et faute d'accord à l'amiable, les deux parties recourent aux tribunaux compétents de Rabat.

Article 13 : Propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle

Après approbation, les livrables produits par le Titulaire deviennent la propriété du Projet RO4C qu'ils peuvent les utiliser sans aucune redevance ni restriction.

Le titulaire garantit formellement le projet RO4C contre tout recours en matière de propriété intellectuelle, et appellations contrôlées concernant la réalisation des prestations objet de la présente Consultation et l'utilisation des sources documentaires nécessaires à cet effet.

Le Titulaire doit obtenir, auprès des propriétaires des droits d'auteurs, les autorisations nécessaires et leur payer tous droits et redevances légitimement dus.

Dans le cas où le projet RO4C sera poursuivi en cette matière, le Titulaire s'engage à se substituer à lui comme défenseur, à supporter entièrement les frais de procédure, les dépenses de toutes sortes occasionnées par l'instance juridique ainsi que les indemnités, dommages et intérêts, versements transactionnels, etc.

Article 14 : Secret professionnel

Le Titulaire sera assujéti, pour tout ce qui concerne son activité découlant de la réalisation de la prestation au secret professionnel.

Article 15 : Caractéristiques des prix

Les prix comprennent les droits, impôts, taxes y compris le cas échéant la retenue à la source, frais généraux, faux frais et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de la prestation.

Les prix sont fermes et non révisables. Toutefois, si le taux de la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A) est modifié postérieurement à la date de remise des offres, le Projet RO4C répercute cette modification sur le prix de la consultation.

Les prix de la consultation sont libellés en dirhams (DH) en toutes taxes comprises (T.T.C).

Article 16 : Présentation de l'offre du Soumissionnaire

Le Soumissionnaire est tenu de présenter les documents suivants :

16.1 Offre Technique détaillant :

- a. Une note méthodologique pour la réalisation des prestations, garantissant la fiabilité des résultats et incluant un chronogramme/planning de mise en œuvre ;
- b. La liste nominative des membres proposée pour la réalisation des prestations pour chaque mission ;
- c. Les CV des experts proposés en mettant en valeur leur expérience et compétence en lien avec la prestation et les profils demandés à l'article 9 du présent appel à consultation, dûment signés par les intéressés et les copies des diplômes des membres de l'équipe ;
- d. Un chronogramme d'affectation des membres de l'équipe pour la réalisation des tâches et activités relatives à chaque mission ;
- e. La liste de références similaires incluant les coordonnées des personnes de contact (au moins trois références durant les trois dernières années) ;
- f. Des Attestations de références délivrées par les maîtres d'ouvrages publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté des prestations similaires à celles objet du présent appel à Consultation.

16.2 Offre Financière :

Une offre financière à élaborer selon le format du bordereau des prix, présenté dans l'article 19, dûment renseigné, daté, signé et cacheté.

Article 17 : Évaluation des offres des Soumissionnaires

L'évaluation des offres se déroulera en deux phases :

- i) Phase 1 : évaluation des offres techniques portera sur les CV des experts et la note méthodologique proposés par les soumissionnaires ;
- ii) Phase 2 : évaluation et comparaison des propositions financières des soumissionnaires ;
- iii) Phase 3 : Analyse technico-financière des propositions des soumissionnaires.

17.1 Évaluation technique comparative des offres

A. Phase 1 - Analyse technique des offres

Pendant cette phase, il sera procédé à l'analyse des offres techniques.

A l'issue de cette phase, chaque proposition qui répond aux exigences définies dans l'article 9 de la présente consultation sera dotée d'une note technique **N_T sur 100**, suivant la méthode et critères suivants.

1. **N_T/100 : N_T=N₁+N₂**

2. N₁/30 : Méthodologie et chronogramme

- N₁=N_m+N_c
- N_m/25 : Notation de la méthodologie proposée
- N_c/5 : Notation du chronogramme proposé

3. N₂/70 : Qualification et compétence du consultant

Critères de l'évaluation technique		Points
Note Méthodologique	- Bien détaillée* : 30 points - Détaillée** : 20 points - Non détaillée***: 0 points	30
Profil du Consultant		70

Qualification et du consultant	Diplôme universitaire (Master ou Doctorat) en gestion de l'environnement ou changement climatique ou autre branche en rapport avec l'objet de la présente consultation : <ul style="list-style-type: none"> Bac + 5 ou plus: 5 points Moins de bac +5 : 0 points 	5
	Une expérience professionnelle dans la réalisation des études dans les domaines de l'environnement et du changement climatique : (20 : 4 points par référence)	20
	Une expérience confirmée dans la réalisation des prestations similaires à l'objet de présent appel tels que la révision ou l'évaluation des projets de développement, le montage institutionnel, etc. (30 : 5 points par étude réalisée) :	30
	Bonne connaissance des politiques climatiques et stratégies sectorielles au Maroc (15 : 3 points par référence) :	15
Total		100

* : **Bien détaillé** : Bon niveau de détail, innovation et valeur ajoutée, pertinence de l'approche présentée, cohérence des éléments/activités proposés pour la réalisation des prestations ;

** : **Détaillé** : Reprise des TdRs en restant dans les généralités ;

*** : **Non détaillé** : Sans valeur ajoutée aux TdRs.

Important :

- Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points.
- Le concurrent ayant obtenu la note 0 pour la méthodologie sera écarté.
- Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur degré de réponse aux Termes de référence

B. Phase 2 - Analyse financière des offres :

Ne sont prises en compte dans cette phase que les offres retenues à l'issue des phases 1. L'évaluation financière des offres sera faite en attribuant une note financière (**N_f**) à chaque candidat selon la formule ci-dessous :

$$N_f = \frac{100 \times \text{Montant de l'offre la moins disante}}{\text{Montant de l'offre considérée}}$$

C. Phase 3 : Évaluation technico - financière :

Les concurrents retenus se verront attribuer une note globale **N_g** selon la formule suivante :

$$\text{Note Globale} = 80\% \text{ de la note technique} + 20\% \text{ de la note financière}$$

La Consultation sera attribuée au candidat ayant la note **N_g** la plus élevée.

Article 18 : Dépôt des offres des Soumissionnaires

Les soumissionnaires doivent remettre leurs offres dans deux documents séparés:

- 1. Offre technique** : Contenant les éléments précisés dans l'article 16 (alinéa 16.1) des présents termes de référence ;
- 2. Offre financière** : Estimation du coût tel que précisé dans l'article 16 (alinéa 16.2) des présents termes de référence.

Les offres seront envoyées uniquement par courrier électronique à l'adresse suivante au plus tard le **lundi 1^{er} mars avant 16h00 GMT** (heure locale Maroc) à l'adresse suivante : ro4c.maroc@gmail.com

Article 19 : Bordereaux des prix

Désignation des prestations	Unité	Prix unitaire en DH (hors TVA) en MAD	
		En chiffres	En lettres
Élaboration de la stratégie de sortie du projet de Renforcement Opérationnel du 4C Maroc (RO4C).	Forfait		
TOTAL (hors TVA)			
TVA 20%			
TOTAL TTC			

Fait, à....., le

Signature et cachet du Soumissionnaire